

Pour avoir droit à une aide, l'entreprise qui en fait la demande, laquelle peut être une entreprise à propriétaire unique, une entreprise en nom collectif, une coopérative ou une société constituée, doit poursuivre un but lucratif en Alberta et fournir la garantie que l'aide reçue sera utilisée exclusivement en Alberta. Les entreprises admissibles comprennent les établissements de fabrication, de transformation et de montage, les branches de services, les commerces de gros et de détail, les installations de loisirs, les établissements touristiques, les organismes de développement local, les entreprises commerciales d'étudiants et les nouvelles industries fournissant un apport unique et valable à la province. Le programme n'englobe pas les sociétés de financement, les pourvoyeurs de logements autres que les installations touristiques, les services publics tels que les centrales génératrices et les sociétés de distribution de l'électricité, ni les industries axées sur l'exploitation des ressources naturelles telles que l'extraction minière et la production pétrolière ou gazière.

Une aide peut être accordée pour l'établissement de nouvelles entreprises, l'acquisition d'immobilisations (terrains, bâtiments et matériel), l'agrandissement d'installations existantes, l'augmentation de fonds de roulement, le financement de stocks de matières premières ou finies dans le cas des fabricants, et la réalisation d'activités de recherche et de développement. L'aide en question peut être consentie directement ou contre garanties de diverses natures.

L'AOC a aussi créé une division du capital de risque qui investit dans des sociétés engagées dans des secteurs de techniques de pointe nécessitant des capitaux dès le départ.

Parmi les services de consultation qu'offre l'AOC, on compte ceux qui fournissent des conseils de gestion sur des questions financières, techniques et de commercialisation aux petites et moyennes entreprises de l'Alberta qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour se procurer cette aide ailleurs. Ces services sont fournis par l'intermédiaire du siège social de l'AOC situé à Ponoka et de ses bureaux régionaux établis dans les villes de Calgary, Lethbridge, Grande Prairie, St. Paul, Medicine Hat, Edson, Edmonton, Peace River, Lloydminster, Red Deer et Brooks.

**Colombie-Britannique.** Les objectifs poursuivis dans le cadre de la stratégie économique de la Colombie-Britannique sont la promotion du développement régional, la diversification économique et industrielle, la croissance soutenue de l'emploi et la stabilité des prix et des revenus réels.

La Colombie-Britannique a adopté une nouvelle façon de promouvoir l'édification d'une économie dynamique par le biais de fortes économies régionales dans toutes les parties de la province. La création de huit nouvelles régions de développement, qui ont chacune été placées sous la responsabilité d'un ministre d'État, ainsi que la participation accrue des collectivités et des groupes locaux dans l'établissement des priorités régionales permettent d'atteindre cet objectif.

La Division des politiques et de la diversification économique du ministère du Développement régional donne des conseils au sujet des stratégies de développement et présente les diverses politiques qui peuvent être envisagées, et entreprend des analyses économiques. En outre, elle évalue les principaux projets et propositions touchant le secteur industriel, déterminant les actions complémentaires qui pourraient faciliter leur réalisation.

La Division de la promotion des affaires du Ministère met en œuvre et coordonne diverses initiatives en matière d'information, de consultation et de stimulants financiers afin d'encourager la création et l'expansion d'entreprises dans toutes les régions de la province. L'accent est mis tout spécialement sur l'entrepreneuriat et les mesures d'auto-assistance au niveau local.

Le ministère des Affaires internationales et de l'Immigration aide les entreprises de la Colombie-Britannique à prospecter le marché et à exploiter les possibilités qui se présentent au Canada et à l'étranger. De plus, il aide à faire la promotion de cette province en tant qu'emplacement de choix pour les investissements et fait l'examen des propositions soumises par les gens d'affaires de l'étranger qui sont candidats à l'immigration. La Colombie-Britannique possède des bureaux en Angleterre, en République fédérale d'Allemagne, à Hong-Kong, au Japon, en Corée, à Singapour et à Los Angeles, en plus d'être représentée par l'intermédiaire de la B.C. House à Ottawa.